

Information: accès des familles et des professionnels aux ressources

Mise à disposition d'une information sur les ressources existantes cantonales et régionales:

- Les *Carnets d'adresses à l'usage des parents*.
- Les *Catalogues de Ressources pour les professionnels*.

Objectif: • Favoriser l'accès aux prestations pour les familles avec enfants en bas âge et simplifier leurs démarches.

Centre de référence: Service de protection de la jeunesse

Information aux parents sur le développement de leur enfant

Distribution gratuite du fascicule mensuel des *Messages aux parents*, édité par Pro Juventute, pendant la première année de vie de l'enfant.

Objectif: • Donner aux parents des informations utiles au quotidien en lien avec le développement de leur premier enfant.

Centre de référence: Service de protection de la jeunesse

Information sur la prévention des accidents d'enfants (0-6 ans)

Le canton de Vaud, en partenariat avec les cantons de Genève et du Tessin, développe un Programme Intercantonal de Prévention des Accidents D'Enfants (PIPAD'ES; www.pipades.ch).

Une fiche aide-mémoire présentant les risques principaux encourus en fonction de l'âge (chutes, brûlures, intoxications, morsures...) et des mesures simples de prévention à prendre, est diffusée par les professionnels de la santé et de la petite enfance.

Le développement du programme prévoit d'accroître la portée des messages et de renforcer la sensibilisation d'un plus large public par le biais de son nouveau site Internet, de campagnes au travers des médias et de diffusion de matériel d'information dans différentes langues en collaboration avec les communautés étrangères.

Objectif: • Réduire le nombre et la gravité des traumatismes et des accidents chez le jeune enfant.

Centre de référence: Service de la santé publique

COORDINATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire petite enfance repose sur l'existence d'une large coordination interdépartementale, interinstitutionnelle et interdisciplinaire aux niveaux cantonal et régional.

Coordination cantonale

Le pilotage du programme et la coordination cantonale sont assurés par le Service de la santé publique (SSP) et le Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Cette coordination s'appuie sur les travaux réalisés par les « Centres de référence », institutions reconnues par l'Etat ayant pour principales attributions la production des prestations de base, la gestion des ressources allouées et l'articulation de leurs activités avec les autres prestataires.

Il est prévu d'associer les « Groupements d'experts » constitués notamment par des représentants du Groupement des gynécologues et obstétriciens de la Société vaudoise de médecine, du Groupement des pédiatres vaudois, de l'Association des sages-femmes indépendantes vaudoises ainsi que des représentants du dispositif de l'accueil de jour de la petite enfance.

Coordination régionale:

Elle a pour rôle d'assurer avec les partenaires locaux (institutions et professionnels actifs dans les domaines médical et paramédical, social et éducatif en petite enfance) une meilleure coordination de l'offre dans chacune des quatre régions de prévention du canton. Elle sera chargée de valoriser les ressources régionales, de diffuser les informations concernant l'offre des prestations et de favoriser les collaborations entre organismes et les échanges entre professionnels concernés.



Contacts:
Service de la santé publique (SSP)

Division Promotion de la santé
et prévention (PSP)
Tél. 021 316 44 50
www.vd.ch

Mai 2006

Service de la protection de
la jeunesse (SPJ)
Unité de prévention primaire
petite enfance (UPPPE)
Tél. 021 316 53 06
www.vd.ch



Département de la santé
et de l'action sociale
Service de la santé
publique (SSP)

Département de la formation
et de la jeunesse
Service de protection
de la jeunesse (SPJ)

Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans)-parents



INFORMATIONS GENERALES

Vu l'importance des premières années de l'enfance pour le développement physique et psycho-affectif et pour la construction de la personnalité, des facultés d'apprentissage et de socialisation, la petite enfance est un moment privilégié pour une politique de prévention.

La prévention précoce envers les enfants passe par le soutien à la parentalité et par la construction du lien social. Elle contribue à diminuer les facteurs de risque pour la santé et de mise en danger des enfants.

L'élaboration du **Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire en faveur des enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents** par le **Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)** et le **Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)** répond à la volonté de conduire et de développer de manière coordonnée des mesures associant les acteurs **sanitaires** et **sociaux**.

Cette démarche est menée dans le respect des missions et des attributions respectives des services de la **santé publique (SSP)** et de la **protection de la jeunesse (SPJ)**.

Les collaborations déjà existantes entre les services de l'Etat, les institutions et les personnes des milieux professionnels impliqués doivent être renforcées afin d'améliorer la concertation entre les différents prestataires dans l'intérêt des familles. Le développement progressif du programme repose sur l'existence d'un dispositif garantissant des prestations de première ligne ainsi que la cohérence et l'équité de l'offre au niveau cantonal.

Objectifs

Le but du programme cantonal est de :

- Garantir à l'ensemble des familles avec enfants en âge préscolaire l'accès à un panier de prestations de qualité en prévention primaire. Ces prestations de base visent à permettre aux parents d'identifier et d'utiliser les ressources existantes pour répondre efficacement aux besoins de leurs enfants et à renforcer leurs compétences parentales afin de pouvoir faire face à des situations déstabilisantes.
- Favoriser les interventions précoces et contribuer à leur coordination et leur cohérence.
- Créer les conditions d'une bonne orientation auprès des prestataires spécialisés en cas de nécessité.

PANIER DE PRESTATIONS DE BASE

Les prestations prioritaires retenues sont inscrites dans le continuum grossesse-naissance-petite enfance et constituent une offre cantonale intégrée.

Elles sont subventionnées par l'Etat et gracieusement mises à disposition de toutes les familles avec enfants en bas âge.

Conseil en périnatalité

Information et conseils personnalisés proposés en début de grossesse à tous les futurs parents par un « tandem » composé d'une sage-femme conseillère et si besoin d'une assistante sociale pour les questions d'ordre social et juridique.

- Objectifs :
- Anticiper les questions et les problèmes médico-psycho-sociaux posés par l'arrivée d'un enfant.
 - Orienter vers les services adéquats.
 - Préparer le séjour en maternité.
 - Amorcer la transition entre la période avant la naissance (l'anténatal) et après (le postnatal).

Centre de référence: Fondation Profia

Av. Georgette 1, 1003 Lausanne, Tél. 021 312 25 93



Visites et consultations infirmières pour nourrissons et enfants

Les infirmières petite enfance (IPE) assurent un suivi du nourrisson à toute mère qui le souhaite dès le retour à domicile ou suite à une adoption.

Elles apportent soutien, conseil, mise en relation avec le réseau de proximité, orientation et accompagnement à plus long terme en collaboration avec les autres intervenants si nécessaire.

Leurs prestations consistent à offrir des visites à domicile, des consultations hebdomadaires pour nourrissons, une permanence téléphonique ainsi qu'un suivi spécifique des prématurés.

- Objectifs :
- Soutenir et renforcer les capacités des parents à répondre efficacement aux besoins de leur enfant.
 - Favoriser les comportements constructifs et réduire les facteurs de stress.
 - Prévenir les facteurs déstabilisants : problèmes de sommeil, troubles alimentaires, pleurs, *baby blues*, dépression du *post-partum*, etc.

Centre de référence: Organisme médico-social vaudois (OMSV)

Av. de Provence 4, 1014 Lausanne

Tél. 021 623 36 28

Lieux d'accueil enfants-parents

Les structures de type « Maison Verte » (créée par Françoise Dolto) accueillent les enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable. Gérés par des associations ou des fondations à buts non lucratifs, ce sont des lieux de rencontre et de parole, de soutien à la fonction parentale, d'apprentissage de la vie sociale pour l'enfant et de préparation en douceur à la séparation et à l'autonomie.

- Objectifs :
- Favoriser de nouvelles formes d'insertion sociale pour les familles avec enfants d'âge préscolaire.
 - Donner aux parents l'occasion de reconnaître et de consolider leurs compétences parentales et sociales.
 - Prévenir les troubles relationnels précoces en renforçant les relations d'attachement enfants-parents.

Centre de référence: Service de protection de la jeunesse